



**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704  
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 14 juin 2022 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil entérinera des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 aux fins de rendre l'immeuble suivant conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**Immeuble affecté**

Bâtiment au 851, rue Tecumseh - No de cadastre : 6 448 812 - No de dossier : DM-154

**Nature de la dérogation**

Permettre la réduction de la largeur de la voie de circulation unidirectionnelle à 6 m (19,69 pi) alors que la largeur minimale requise est de 6,7 m (22 pi).

**Immeuble affecté**

Bâtiment au 1154, rue Tecumseh - No de cadastre : 1 460 576 - No de dossier : DM-155

**Nature de la dérogation**

Permettre un retrait latéral droit (nord) de 2,55 m ( $\pm$  8,37 pi) plutôt que le retrait minimal requis de 3,05 m (10 pi) ; et

Permettre une distance de 1,52 m (5 pi) de la piscine creusée existante à partir du mur arrière du solarium plutôt que la distance minimale requise de 2 m (6,58 pi) et ce, pour la durée de vie utile de la piscine creusée ou du solarium.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 27 mai 2022.

**SOPHIE VALOIS**, greffière